

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 26 juin 2015
(convocation du 19 juin 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOUE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 10
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DELLU Arnaud
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHAZAL Solène
Mme CHABBAT Chantal à M. BONNIN Jean-Jacques

Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. FRAILE MARTIN Philippe
Mme JARDINE Martine à Mme BOST Christine
M. LAMAISSON Serge à Mme KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à M. FLORIAN Nicolas
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 11 h
Mme THIEBAULT Gladys à M. RAUTUREAU Benoit

EXCUSE :

M. COLOMBIER Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - Cession à l'Office public de l'habitat Aquitanis des parcelles BB 2144
- 2146 - 2147 - 2148 - 2150 - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Bordeaux Métropole est propriétaire sur le territoire de la commune d'Eysines d'un ensemble de parcelles se décomposant comme suit :

Chemin du Bos

- parcelle BB 2144 d'une contenance de 1 330 m²
- parcelle BB 2146 d'une contenance de 1 223 m²
- parcelle BB 2147 d'une contenance de 879 m²
- parcelle BB 2148 d'une contenance de 1 996 m²

Ces parcelles sont en nature de terrain nu,

55 avenue du Haillan

- parcelle BB 2150 d'une contenance de 2 598 m² supportant une maison d'habitation à démolir.

L'ensemble des parcelles précitées correspond à une entité foncière d'une superficie totale de 8 026 m².

En accord avec la municipalité d'Eysines, l'office public de l'habitat (OPH) Aquitanis a étudié sur ce site un projet de construction de 20 logements individuels devant permettre la sédentarisation de gens du voyage.

Seront ainsi édifiés 10 logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS) et 10 logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour une surface plancher totale de 1 398 m².

Par délibération de son bureau du 9 mars 2015, Aquitanis a donc décidé de se porter acquéreur de l'emprise foncière susvisée.

En application du dispositif en faveur du logement social s'appuyant sur la délibération n° 2014-0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014, la cession de ces parcelles interviendra au prix décoté de 455 000 euros, prenant en considération la nature de ce programme de construction visant à résorber des habitats précaires dans des logements adaptés à leur mode de vie.

Il est à préciser que France Domaine ayant estimé les biens en question à 700 000 euros par avis du 13 février 2015, le montant de la décote foncière accordée à Aquitanis s'établit à 35 %.

Aquitanis a signé le 3 avril 2015 la convention de vente établie aux conditions financières susvisées prévoyant en outre une servitude de passage temporaire sur les parcelles BB 2144 et 2146 au bénéfice du propriétaire de la parcelle BB 604.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,
VU la délibération n° 2014-0110 du Conseil de Communauté du 14 février 2014,
VU la délibération n° 000177 du bureau d'Aquitanis du 9 mars 2015,
VU l'avis de France Domaine n° 2015-162V0446 du 13 février 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

L'intérêt de céder à l'OPH Aquitanis les terrains métropolitains susvisés moyennant le prix décoté de 455 000 euros pour lui permettre de réaliser une opération de construction de 20 logements individuels destinés à la sédentarisation des gens du voyage, et ce en cohérence avec la politique de l'habitat de notre établissement.

DECIDE

Article 1 : de céder à l'OPH Aquitanis dont le siège social est situé 1 avenue André Reinson à Bordeaux les parcelles non bâties, cadastrées BB 2144 – 2146 – 2147 – 2148 et la parcelle bâtie cadastrée BB 2150, le tout étant situé chemin du Bos et 55 avenue du Haillan à Eysines, moyennant le prix décoté de 455 000 euros dont 0 euro de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) du fait d'une marge négative,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la recette provenant de cette cession au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, Fonction 8240, CdR UC00, Opération 05P018O001).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2015

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2015

M. JACQUES MANGON